



# AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

## DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2025

### DOSSIER A RETOURNER A :

Département des Côtes d'Armor  
Service Sport, jeunesse et vie associative  
9 place du Général De Gaulle  
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

**ou**

Mail : [emmanuel.pol@cotesdarmor.fr](mailto:emmanuel.pol@cotesdarmor.fr)  
Téléphone : 02 96 62 50 33 / 07 61 16 45 01

### Échéancier de dépôt des dossiers

Évènement se déroulant au cours du	Date limite de dépôt du dossier	Vote lors de la commission de
2 <sup>e</sup> trimestre 2025 (avr., mai, juin)	<b>19 janvier 2025</b>	7 avril 2025
3 <sup>e</sup> trimestre 2025 (juil., août, sept.)	<b>4 mai 2025</b>	30 juin 2025
4 <sup>e</sup> trimestre 2025 (oct., nov., déc.)	<b>25 juin 2025</b>	22 sept. 2025
1 <sup>er</sup> trimestre 2026 (jan., fév., mars)	<b>19 octobre 2025</b>	15 déc. 2025

**Côtes d'Armor**  
le Département



# Aide aux manifestations sportives

## PRÉSENTATION

Une aide du Département est attribuée aux organisateurs d'évènements sportifs pour lesquels l'objet principal est la pratique d'au moins une discipline (en compétition ou non) rattachée à une fédération agréée par le Ministère des Sports.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

**CATÉGORIE 1 :** Manifestation, à caractère national ou international, non récurrente et inscrite à un calendrier fédéral

**CATÉGORIE 2 :** Manifestation, à caractère national ou international, récurrente et inscrite à un calendrier fédéral

**CATÉGORIE 3 :** Manifestation récurrente non inscrite à un calendrier fédéral mais d'intérêt départemental compte tenu de son rayonnement, de son attractivité au niveau national ou international et/ou de son caractère unique, innovant et/ou de sa dimension sociale, écologique et/ou de son engagement en faveur de l'accès au sport pour tous.

**CATÉGORIE 4 :** Manifestation contribuant à l'animation locale et à la mise en valeur des territoires, à l'exception des épreuves dites « départementales » (coupe, championnat).

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Engagements en matière d'écologie et de développement durable

Engagements en faveur de l'insertion et de la mixité sociale

Engagements sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à encourager / faciliter l'accès au parasport

Structuration de l'organisation

Participation financière des collectivités locales

# Aide aux manifestations sportives

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Type	Modalités	Réurrence annuelle	Modalités de versement de l'aide
<b>Catégorie 1</b>	<u>aide plafonnée à :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>25 % du budget prévisionnel (hors valorisation et aide à l'emploi du Département)</li> <li>la <b>participation financière</b> du bloc local (commune et/ou EPCI).</li> </ul>	<b>NON</b>	À l'issue de la manifestation sur présentation du bilan financier  <u>NB :</u> versement d'un acompte de 60 % possible sur demande
<b>Catégorie 2</b>	<u>aide plafonnée à :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 % du budget réalisé N-1 (hors valorisation et aide à l'emploi du Département)</li> <li>la <b>participation financière</b> du bloc local (commune et/ou EPCI).</li> </ul>	<b>OUI</b> (un dossier doit être déposé chaque année)	Dès le vote de l'aide effectué
<b>Catégorie 3</b>	<u>aide plafonnée à :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 % du budget réalisé N-1 (hors valorisation et aide à l'emploi du Département)</li> </ul>	<b>OUI</b> (un dossier doit être déposé chaque année)	Dès le vote de l'aide effectué
<b>Catégorie 4</b>	<u>aide plafonnée à :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>25 % du budget prévisionnel (hors valorisation et aide à l'emploi du Département)</li> <li>2 000 €</li> </ul>	<b>NON</b> (4 années entre deux éditions soutenues)	À l'issue de la manifestation sur présentation du bilan financier

## CAS SPÉCIFIQUE

Les demandes pour les courses cyclistes sur route, de niveau national ne faisant pas partie du calendrier « Coupe de France » ou « Championnat de France », sont traitées selon le barème suivant :

Type	Participation Départementale maximale
Un jour de course adulte exclusivement en Côtes d'Armor	1 500 €
Par étape supplémentaire dans les Côtes d'Armor (course adulte)	800 €
Un jour de course jeune exclusivement en Côtes d'Armor	1 000 €
Par étape supplémentaire dans les Côtes d'Armor (course jeune)	500 €
Un jour de course au départ des Côtes d'Armor	500 €
Un jour de course dont l'arrivée est jugée en Côtes d'Armor	1 000 €

# Aide aux manifestations sportives

## Fiche de Renseignements

### L'association

Nom :

SIRET :

### Siège social

Rue :

Code postal :  Ville :

Téléphone :  Mail :

### Adresse de correspondance (si différente adresse du siège social)

Rue :

Code postal :  Ville :

### Le Président ou la Présidente

NOM - Prénom :

Téléphone :  Mail :

### Personne en charge du dossier (si différent Président / Présidente)

NOM - Prénom :

Fonction :

Téléphone :  Mail :

### La manifestation

Intitulé :

Date :

Lieu :

# Aide aux manifestations sportives

## Pièces à fournir

- Un courrier de demande adressé au Président du Conseil Départemental
- Un document de présentation de l'évènement valorisant notamment les actions menées au regard des critères d'appréciation
- Le budget prévisionnel de l'évènement (en dissociant les valorisations des flux financiers)
- Le bilan financier de l'édition précédente (le cas échéant)
- RIB

## Engagements

- Conformément à la loi du 24 août 2021 et au décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association s'engage à respecter les principes de la République tel qu'ils sont rappelés dans le contrat d'Engagement Républicain
- L'organisateur s'engage à valoriser la participation du Département :
  - sur site le jour de l'évènement (signalétique)
  - sur les supports de communication visant à promouvoir la manifestation (affiche, site internet et réseaux sociaux)
  - à convier le Président du Conseil Départemental aux différents temps forts (conférence de presse, compétition, protocole officiel).

Le Président / La présidente

Nom - Prénom

Signature et visa

Date :

Disposition relatives à la loi du 6 janvier 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que

1- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction des dossiers.

2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.

3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

## GRILLE D'ANALYSE

Manifestation :

	<b>THÈMES</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>CRITÈRES</b>	<b>Sans effet : 0 pt</b>	<b>Effet modéré : 1 pt</b>	<b>Effet important : 2 pts</b>
<b>Critères d'appréciation</b>	Écologie - Développement durable	Les organisateurs mettent en place des actions visant à réduire ou compenser l'emprunte écologique de leurs évènements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière d'approvisionnement utilisée</li> <li>- Gestion des déchets</li> <li>- Transports et déplacements des organisateurs, des officiels, des sportifs, du public</li> <li>- Aménagement et entretien du site de pratique</li> </ul>			
	Insertion - Mixité sociale	Les organisateurs favorisent la participation ou l'engagement de publics socialement éloignés de la pratique sportive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'épreuves dédiées</li> <li>- Organisation d'initiations</li> <li>- Intégration à l'équipe d'organisation, de bénévoles</li> <li>- Invitation à assister à la manifestation</li> </ul>			
	Égalité femmes / hommes	Les organisateurs œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Épreuves dédiées aux femmes.</li> <li>- Égalité des récompenses</li> <li>- Opération de mise en valeur du sport féminin</li> <li>- Opération de promotion auprès du public féminin</li> </ul>			
	Parasport	Les organisateurs proposent des épreuves qui participent à la promotion et la mise en lumière du parasport.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Épreuves dédiées aux paraspportifs</li> <li>- Démonstration de paraspportifs</li> <li>- Initiation en direction des personnes en situation de handicap</li> <li>- Opération de promotion auprès des personnes en situation de handicap</li> </ul>			
	Structuration	Les organisateurs structurent leurs équipes et nouent différents partenariats de manière à optimiser la mise en place de leurs évènements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration de l'équipe d'organisation</li> <li>- Part du financement privés</li> <li>- Part d'autofinancement</li> <li>- Partenariats pour la mise à disposition de biens et de services (valorisation)</li> <li>- Création et vente de prestations de service</li> </ul>			

**NOTE :**

**/ 10**